



## ACIGNÉ LE PARC ÉOLIEN EN PÂLE CAMPAGNE

Prévu initialement pour 2020, le parc éolien d'Acigné est au point mort. Un retard synonyme d'espoir pour les opposants, dans un contexte pré-présidentiel défavorable à l'éolien. Les partisans, eux, mettent en avant un nouveau modèle « citoyen et participatif ».

**C'**est le seul projet éolien dans la métropole de Rennes. Loin des 70 éoliennes du parc de Fruges (Pas-de-Calais) ou des 30 turbines de Germinon (Marne), le futur parc d'Acigné –les Ailes du Chevré– ne sera doté que de trois installations en lisière de la forêt de Rennes, classée Natura 2000. D'une puissance cumulée estimée à 9 MW, elles mesureront, avec leurs pales, entre 130 et 200 m de haut (à titre de comparaison l'immeuble des Horizons mesure 95 m). Elles devraient suffire à pourvoir l'équivalent des besoins en électricité d'Acigné (6 800 habitants), selon son maire, Olivier Dehaese. Un conditionnel, car les

turbines, qui devaient produire de l'électricité, selon le rétroplanning de l'opérateur P&T technologie, à compter du second semestre 2020, sont encore à l'état d'images de synthèse.

Cinq ans après le début du projet, les vaches continuent de brouter tranquillement dans les prairies qui bordent les bois. Un no man's land au cœur de la bataille entre pro et anti-éolien, qui affûtent leurs armes en attendant l'enquête publique. Son lancement est en stand-by depuis octobre 2020. Il faut attendre la décision de la préfecture sur la question épineuse de la menace causée par les éoliennes sur les chauves-souris. Ces contretemps pourraient signifier

« pas d'autorisation avant début 2023 et, s'il n'y a aucun recours, un chantier enclenché à l'automne 2023 », se désespère Olivier Dehaese. Ce temps mort ne joue pas en faveur des partisans du projet d'Acigné. Les contraintes réglementaires ont tendance à se durcir. Et la publication récente d'une synthèse des études sur la surmortalité des chiroptères liée à l'éolien en Bretagne par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) n'augure rien de bon.

### Financement participatif

En attendant un déblocage, les défenseurs du projet rappellent leur atout maître : celui-ci est le fruit d'un

Photomontage de préfiguration du futur projet éolien d'Acigné, le seul de la Métropole

permettant aux personnes volontaires d'acquiescer des parts du futur parc. « On veut se réapproprier les moyens de production d'énergie, assure Benoît Foucher, représentant d'Acyléole. Notre objectif, c'est de lever des fonds auprès des citoyens d'Acigné et des alentours pour financer un tiers des apports. » Sur un projet estimé à environ 9 millions d'euros (un million par mégawatt). En 2017, un financement participatif avait déjà été mis en place pour emprunter 124 000 € auprès de 83 contributeurs afin de financer la phase d'étude.

### Circuit court de l'énergie

Au final, le parc serait un placement à « petit rendement » pour les habitants volontaires, le reste des bénéfices étant reversé dans des projets d'économie d'énergie sur le territoire. Un circuit court de l'énergie en somme. Le concept, qui a le vent en poupe en Europe du Nord, est expérimenté en Bretagne depuis 2014 au parc de Béganne (Bégawatts) aux confins du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine. Les défenseurs du projet acignolais en ont fait leur étendard. Et pour cause. Autour de Béganne, un bourg de 1 400 habitants, 1 000 personnes se sont mobilisées pour l'arrivée des quatre turbines, contribuant à une participation citoyenne de 2,5 millions d'euros, pour un projet d'un coût total de 12 millions. Les premiers dividendes pour les « investisseurs citoyens » sont tombés en 2020. Et, chose impensable dans l'éolien hexagonal, aucun recours n'a été déposé contre le parc.

Pour les opposants au projet d'Acigné, ce modèle « soi-disant citoyen » sonne comme de la « poudre aux yeux ». « Pour convaincre, les partisans du projet doivent faire miroiter des bénéfices aux habitants, dénonce Gwenaëlle Prime, de l'association Vents contraires et gérante de chambres d'hôtes en face du lieu présumé d'implantation. La démarche n'est pas du tout écologique, mais financière. »

L'argument économique est aussi la principale motivation des riverains des éoliennes. Les trois agriculteurs qui ont accepté de céder une part de leur →

montage atypique fondé sur une alliance entre collectivité et habitants. Contrairement aux implantations traditionnelles de parcs éoliens, pilotés en solo par les promoteurs, les partisans acignolais de l'éolien ont construit une sorte de consortium, composé de la mairie d'Acigné, d'un collectif de citoyens baptisé Acyléole, et de la société d'économie mixte (sem) Energ'iv, bras armé du Syndicat départemental d'énergie (SDE) d'Ille-et-Vilaine, créée pour investir dans les énergies renouvelables. L'objectif de ce groupement ? Racheter le parc éolien au développeur à l'issue de la phase de développement. « Il s'agit, dans un premier temps, de rentrer dans le capital à hauteur de 40,5%, puis dans un second temps, de racheter l'ensemble des parts pour devenir actionnaire unique », détaille Jan Ducouret, directeur de P&T technologie.

Pour les porteurs de projet, le dispositif à un double intérêt. D'une part, la sem accompagne la Ville sur les volets techniques et la concertation. « On a plus de compétences en la matière qu'un développeur européen qui choisit un site

sur une carte », illustre David Clause, directeur du SDE 35. D'autre part, la démarche de participation citoyenne d'Acyléole peut susciter l'adhésion des habitants, alors que beaucoup se sont prononcés contre le projet lors de l'enquête publique relative à l'adoption du Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui) en 2019. 219 contributions concernant ce projet avaient été déposées, dont 175 qui y étaient opposées. Pour y parvenir, le collectif, devenu entreprise à responsabilité sociale en 2018, propose un placement

**NOTRE OBJECTIF, C'EST DE LEVER DES FONDS AUPRÈS DES CITOYENS POUR FINANCER UN TIERS DES APPORTS**

**BENOÎT FOUCHER,**  
du collectif citoyen Acyléole

Gwenaëlle Prime est membre de l'association Vents contraires et propriétaire de chambres d'hôtes dans le secteur d'implantation des éoliennes.



→ terrain auront une compensation financière. À l'inverse, les habitants craignent que les éoliennes fassent chuter les prix de leur maison. Un propriétaire estime ainsi que sa maison va perdre 25%, une autre indique avoir quitté le secteur avant l'implantation. Aucune étude n'a toutefois permis de chiffrer l'incidence exacte de la présence d'éoliennes sur l'immobilier.

Outre l'argument visuel, qui porte particulièrement dans une zone prisée pour la randonnée et le VTT, l'autre épouvantail brandi par les antis est celui des nuisances sonores. Des justifications à relativiser. Le seuil réglementaire du bruit des éoliennes est fixé à 35 décibels. Cela correspond, sur le papier, à une conversation à voix basse. Bien loin des nuisances occasionnées par le trafic routier (85 décibels).

### Un projet « politique »

La principale carte des opposants pour empêcher le projet reste celle de la défense de la biodiversité. « Le secteur envisagé pour la construction est situé dans un "corridor écologique" référencé par le Schéma régional de cohérence écologique, rappelle Arnaud Le Houédec, de l'association Bretagne vivante. Les endroits les plus mortifères pour les chauves-souris avec l'éolien sont les lieux qu'elles fréquentent le plus, le bocage et les forêts, en raison de

**“ POUR DES RAISONS POLITIQUES, IL FALLAIT QUE LA MÉTROPOLE AIT SON PARC ÉOLIEN ”**

**CHRISTOPHE PRIME,**  
président de l'association Vents contraires

la prolifération d'insectes. » Exactement la topographie du lieu d'implantation. Quatre espèces protégées de chauves-souris – dont deux classées « quasi menacée » – pourraient ainsi être impactées par le projet selon Bretagne vivante. Et le sujet est pris au sérieux par la Dreal, qui vient de rendre une synthèse des études réalisées dans 86 parcs éoliens en Bretagne. La conclusion ? Une surmortalité multipliée par dix ou vingt selon un expert. De quoi donner des crises d'urticaire aux écologistes, écartelés entre la nécessité de développer des énergies propres décarbonées et la protection de la biodiversité.

Une faille dans laquelle s'engouffrent les opposants à l'éolien qui n'hésitent pas à attaquer la majorité métropolitaine rose-verte sur un projet qualifié de « politique ». « Il fallait que la métropole ait son parc éolien », analyse Christophe Prime, président de Vents contraires, qui revendique environ 200

opposants, « dont des écologistes ». Or, le site d'Acigné est l'un des seuls, de l'aveu même du maire, en mesure de respecter la règle des 500 m des habitations compte tenu de la densité de population dans la métropole. Christophe Prime n'hésite pas à tacler l'édile sur ses multiples casquettes : « C'est le projet de M. Dehaese, maire d'Acigné, mais aussi vice-président chargé de l'énergie à la Métropole et président du SDE 35. »

Des paroles qui se joignent au concert des anti-éoliens au niveau national, particulièrement bruyant lors de cette pré-campagne présidentielle. De la droite à l'extrême droite, un large spectre de candidats se sont prononcés contre le développement de cette énergie propre et décarbonée, désormais concurrentielle, en termes de coût, par rapport au nucléaire. Quant à Emmanuel Macron, il promettait, lors de la programmation pluriannuelle de l'énergie en 2017, « le triplement du nombre de parcs éoliens d'ici 2030 ». Quatre ans plus tard, le rythme de croisière annoncé de 2 GW annuels issus de l'éolien n'est pas atteint. Le sera-t-il un jour ? Rien n'est moins sûr, le locataire de l'Élysée ayant récemment indiqué vouloir faire preuve de « pragmatisme » en matière de construction d'éoliennes, et surtout vouloir construire de nouveaux réacteurs nucléaires. De quoi donner un nouveau souffle aux opposants des Ailes du Chevré. ●